

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nova Deposit.2.** Ce produit a été développé par Fédérale Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, entreprise d'assurance belge, rue de l'Étuve 12, 1000 Bruxelles. Pour de plus amples informations, consultez notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) ou appelez le 0800/14.200. Ce document est d'application au 15/03/2023 et est sous le contrôle de la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers).

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Nova Deposit.2 est un produit de capitalisation avec un taux d'intérêt garanti par l'entreprise d'assurance (branche 26).

### Durée

Ce contrat de capitalisation a une durée de 8 ans. Le contrat prend fin au terme ou en cas de rachat total.

### Objectifs

Nova Deposit.2 a pour objectif de générer un rendement sur les versements des contractants. Ce rendement résulte de la capitalisation des versements aux différents taux d'intérêt garantis par l'assureur.

Le taux d'intérêt garanti est constitué d'un taux de base et d'un taux de fidélité qui s'élèvent respectivement à **0,50%** et **1,50%**.

#### ■ Taux d'intérêt garanti sur les versements

Le **taux de base** s'applique à chaque versement et est garanti jusqu'au 31 décembre de l'année du versement. Le taux de base est calculé au jour le jour.

Le **taux de fidélité** est octroyé prorata temporis au 31 décembre de l'année du versement et exclusivement sur l'argent resté investi jusqu'au 31 décembre inclus.

Fédérale Assurance peut modifier le taux d'intérêt garanti sur les versements (taux de base et taux de fidélité). Dans ce cas, une modification du taux d'intérêt en cours d'année n'est applicable qu'aux versements reçus postérieurement à la date de la modification.

#### ■ Taux d'intérêt garanti sur la réserve constituée

Fédérale Assurance garantit, année après année, la capitalisation de la réserve constituée chaque 1<sup>er</sup> janvier au taux d'intérêt garanti en vigueur à cette date et ce, jusqu'au 31 décembre.

Le **taux de base** s'applique sur la réserve au jour le jour.

Le **taux de fidélité** n'est octroyé que sur la réserve restée investie jusqu'au 31 décembre inclus.

Le taux d'intérêt garanti sur la réserve constituée (taux de base et taux de fidélité) ne peut pas être modifié en cours d'année.

*Ce produit ne participe pas aux bénéfices de l'entreprise d'assurance.*

## Investisseurs de détail visés

### Personnes physiques :

Nova Deposit.2 s'adresse aux personnes physiques domiciliées en Belgique qui souhaitent investir dans un produit avec un rendement garanti et une protection du capital. Il est réservé aux investisseurs qui ne désirent pas bénéficier d'avantages fiscaux sur les versements et dont l'horizon d'investissement est de 8 ans maximum. Il s'adresse à des personnes qui, quel que soit leur niveau d'expérience, apportent la preuve d'une parfaite connaissance de la matière et notamment de la maîtrise de la branche 26, principalement sur les notions de rendement, risque et coût.

### Personnes morales :

Nova Deposit.2 s'adresse aux personnes morales dont le siège social est situé en Belgique qui recherchent une solution souple et liquide pour faire fructifier à court ou moyen terme leur capital d'exploitation dans un produit avec un rendement garanti et une protection du capital. Il est réservé aux investisseurs dont l'horizon d'investissement est de 8 ans maximum.

## Avantages et coûts

Les prestations sont servies au terme du contrat ou en cas de rachat. Elles correspondent aux réserves constituées diminuées des frais et taxes éventuels.

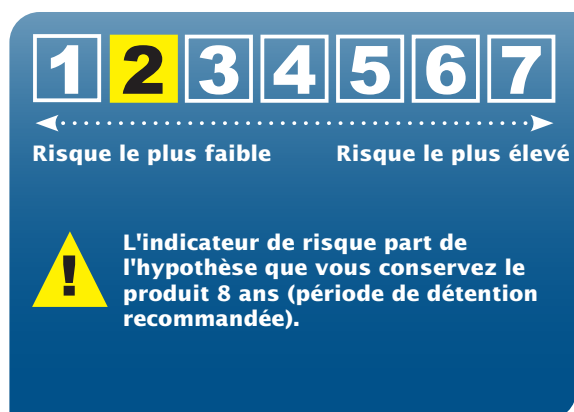
Les réserves sont formées par la capitalisation des versements comme précisé au titre « Objectifs » ci-dessus.

Le montant des prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

Le contrat prend fin au terme ou en cas de rachat total. Le contractant a le droit de résilier le contrat sans frais dans les 30 jours qui suivent sa prise d'effet. Sauf exceptions prévues par la loi, le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Fédérale Assurance.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux prestations futures se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés financiers. L'évolution future des marchés financiers est aléatoire et ne peut être prédite.

| Investissement : € 10.000     |  | 1 an            | 8 ans           |
|-------------------------------|--|-----------------|-----------------|
| <b>Scénario de tensions</b>   | <b>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</b> | <b>€ 10.200</b> | <b>€ 11.717</b> |
|                               | Rendement annuel moyen                                       | 2,00%           | 2,00%           |
| <b>Scénario défavorable</b>   | <b>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</b> | <b>€ 10.200</b> | <b>€ 11.717</b> |
|                               | Rendement annuel moyen                                       | 2,00%           | 2,00%           |
| <b>Scénario intermédiaire</b> | <b>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</b> | <b>€ 10.200</b> | <b>€ 11.717</b> |
|                               | Rendement annuel moyen                                       | 2,00%           | 2,00%           |
| <b>Scénario favorable</b>     | <b>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</b> | <b>€ 10.200</b> | <b>€ 11.717</b> |
|                               | Rendement annuel moyen                                       | 2,00%           | 2,00%           |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir dans les 8 ans à venir (pour deux périodes de détention prédéfinies), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez € 10.000. Les différents scénarios illustrent le rendement potentiel de votre investissement. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres mentionnés comprennent tous les coûts du produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si Fédérale Assurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Il est possible que votre capital investi ne soit pas ou pas complètement remboursé en cas de défaillance de Fédérale Assurance. Les contrats de branche 26 font l'objet, par gestion distincte, d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'entreprise d'assurance. En cas de faillite de l'entreprise d'assurance, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les contractants. En outre, les contrats de branche 26 ne sont pas protégés par le Fonds de garantie belge.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que 10.000 € sont investis ;
- qu'au terme de la 1<sup>ère</sup> année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (au rendement annuel de 0%) et que pour l'autre période de détention, le produit a évolué de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire (voir « scénarios de performance »).

| Scénarios                       | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | € 0                       | € 0                        |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0%                        | 0%                         |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,00% avant déduction des coûts et de 2,00% après cette déduction.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans

|   |   |  |    |
|---|---|--|----|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée et à la sortie</b>            | Coûts d'entrée  | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.   | 0% |
|   | Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.  | 0% |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>               | Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.   | 0% |
|   | Coûts de transaction  | 0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0% |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b> | Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0% |

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 8 ans

Vous pouvez toujours sortir avant. Vu l'absence de frais (d'entrée, de gestion et de rachat), une sortie anticipée n'a aucun impact sur le rendement. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'il convient de maintenir les sommes investies jusqu'au 31/12 d'une année considérée pour bénéficier de l'intérêt de fidélité relatif à cette même année.

Une demande de sortie se fait au moyen d'un document mis à disposition par l'entreprise d'assurance. Ce document est à compléter, dater, signer et à retourner à l'entreprise d'assurance (avec les annexes demandées). Si, en cas de rachat partiel, le montant de la réserve est inférieur à € 250, le rachat partiel sera assimilé à un rachat total.

## Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute plainte peut être adressée à Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles (tél. 02 509 01 89 – gestion.plaintes@federale.be). En cas de réponse non satisfaisante, la plainte peut être adressée à l'Ombudsman des Assurances à l'adresse suivante : square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.

## Autres informations pertinentes

- Une analyse complète du document d'informations clés et des conditions générales doit précéder toute décision de souscription du Nova Deposit.2. Les conditions générales sont disponibles gratuitement sur notre site internet [www.federale.be](http://www.federale.be) sous la rubrique "Particuliers/Votre argent/Placer à court terme en sécurité/Nova Deposit.2", "Entreprises/Vos finances/Que voulez-vous assurer ?- trésorerie/Nova Deposit.2" ou en version papier sur demande.
- Le contractant reçoit annuellement une situation détaillée de son contrat. Vous pouvez consulter la situation de votre contrat sur notre site [www.federale.be](http://www.federale.be) au moyen d'un code d'accès personnel (à demander).